

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

ACTION CLÉ N° 1 – MOBILITÉ DES APPRENANTS ET DU PERSONNEL DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

1. Voyage

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km :	23 EUR par participant	
Entre 100 et 499 km :	180 EUR par participant	210 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km :	275 EUR par participant	320 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km :	360 EUR par participant	410 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km :	530 EUR par participant	610 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km :	820 EUR par participant	
8 000 km ou plus :	1500 EUR par participant	

Remarque : la «distance parcourue» représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le «montant» couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

2. Soutien individuel :

Remarque : le montant par jour est calculé comme suit :

jusqu'au 14^e jour de l'activité : le montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant

+

à partir du 15^e jour de l'activité : 70 % du montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant.

Les taux sont arrondis à l'unité d'euro la plus proche.

Pays d'accueil	Mobilité du personnel Montant par jour en EUR	Mobilité des apprenants Montant par jour en EUR
Groupe 1 : Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	180	120
Groupe 2 : Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	160	104
Groupe 3 : Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, Tchéquie, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, République de Macédoine du Nord, Serbie	140	88

ADU_Convention de subvention 2023

Les taux pour la mobilité du personnel s'appliquent également aux accompagnateurs.

3. Soutien organisationnel

100 EUR :

- par apprenant dans le cadre de la mobilité de groupe
- par participant à des activités de mobilité du personnel pour des cours et formations
- par expert invité
- par enseignant ou éducateur en formation accueilli

Jusqu'au 100^e participant : **350 EUR** ; au-delà du 100^e participant : **200 EUR** :

- par participant à des activités de mobilité individuelle à des fins d'apprentissage pour les apprenants adultes
- par participant à des activités de mobilité du personnel à des fins d'observation en situation de travail et de missions d'enseignement ou de formation

500 EUR par participant à des activités de mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les apprenants adultes

Remarque : les accompagnateurs ne sont pas considérés comme des participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage et ne sont pas pris en considération dans le calcul du soutien organisationnel.

4. Frais d'inscription

80 EUR par jour et par participant, avec un maximum de **800 EUR** de frais d'inscription par participant au projet de mobilité.

5. Soutien pour l'inclusion des organisations

100 EUR par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants moins favorisés.

6. Visites préparatoires

575 EUR par participant, avec un maximum de trois participants par visite.

7. Soutien linguistique

150 EUR par participant.

Remarque : Le soutien linguistique individuel n'est pas fourni au personnel dans le cadre d'une mobilité de moins de 31 jours ou aux apprenants adultes dans le cadre d'une mobilité de groupe.